Emplacements réservés

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Bénéficiaire
1	Equipements collectifs salle polyvalente	Carrefour RD36/RD71	2,2 Ha	commune
2	Aménagements légers de loisirs et mise en valeur de l'entrée d'agglomération	Rue du Chêteau	3044 m2	commune
3	Mélioration hydraulique et création d'une liaison piétonne	chemin rural des Plattières	600 m2	commune
4	Création d'une liaison piétonne entre le secteur Up et le secteur 1AUp La grande maison	Limite Est du secteur 1AUp La Grande maison	91 m2	commune
5	Extension du cimetière	Cimetière entrée Est de l'agglomération	573 m2	commune
6	Création d'une voie d'accès	Chemin rural de l'Ouche Pavillon	311 m2	commune
7	Création d'équipements sociaux (crèche, restaurant scolaire..)	Rue Rimaudeau	1,101Ha	commune

Legende

- Limites de zones, de secteurs et de sous-secteurs réglementaires.
- Up — Appelation de zones, de secteurs et de sous-secteurs réglementaires.
- Emplacement réservé. Le numéro renvoie à la liste des emplacements réservés figurant sur les documents graphiques.
- Cheminement piétonnier existant ou à créer
- Tracé indicatif de voie résidentielle à créer dans le cadre de l'aménagement du secteur
- Amorce indicative de voirie à créer dans le cadre de l'aménagement du secteur
- Tracé indicatif de liaison piétonne à créer dans le cadre de l'aménagement du secteur.
- Espaces boisés classés à conserver à protéger ou à créer. (article L.130 – 1 du Code de l'Urbanisme)
- Plantations à créer et à préserver
- Espaces boisés à préserver et à mettre en valeur au titre de l'article L.123 – 1,7e du Code de l'Urbanisme.
- Haies bocagères et alignements d'arbres à préserver et à mettre en valeur au titre de l'article L.123 – 1,7e du Code de l'Urbanisme.
- Interdiction d'accès
- Bande d'implantation de constructions à usage d'habitation
- Sites archéologiques
- zone non aedificandi
- ★ Edifice classé ou inscrit " Monument Historique " (périmètre de protection: voir annexe " servitudes ")

C O M M U N E
DE
CHATEAUNEUF

Plan Local d'Urbanisme

3.1.3 — Document graphique du règlement
Plan de l'agglomération
échelle 1/2500e

PLOAD/PLU/R	PRESCRIT	PROJET ARRETE	APPROUVE
DELIBERATION du PLU	le 00.00.0000	le 00.00.0000	le 00.00.0000

Vu pour être annexé à la délibération municipale en date du :

Le Maire :

ARCHIDES
Société d'Architecture et d'Urbanisme
Mandataire du G.I.E. "Urbanisme"
Groupement d'Intérêt Economique
Mandataire du Groupement
Mandataire du Groupement
12 Place de la Mairie 36000 CHATEAUROUX

Np
Nhr
N
A
Nep
1AUp
LA GRANDE MAISON
LES TERRES ROUGES
LES ARBEAUX
LES BOULIERES
TARTIFUME
Ai
2AU
Up
Ap
1AUL
Nbr
Nh
NL
Le Caillou Blanc
La Courneuve
La Grande Maison
Les Brûlées
Les Nénitres
Les Fruches
Les Broyeres
La Bonnière
La Petite Ouche
Le Petit Saint-André
Le Vignaud
Les Vieilles Vertes
Petites Vieilles Vertes
Sacré Coeur
Le Petit Versailles
La Boderie
Graineric
Lambourg
Tartifume
Le Petit Tartifume
Les Rouleaux
Les Rouleaux
La Finetrie
La Lagnune
La Bordarie
Le Bouchaty
La Grande Ouche
Le Petit Ouche
Le Petit Ouche
Le Petit